

Commune de PEYRAT-DE-BELLAC
Séance du conseil municipal du 13 février 2024

Délibération n°2024/009

Projet éolien « Les Boucles du Vincou » - avis à l'issue de l'enquête publique

Membres en exercices	15
Présents	12
Représentés	01
Votants	13
Exprimés	13
Pour	13
Contre	00

L'an deux mil vingt-quatre, le treize février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de PEYRAT DE BELLAC (Haute-Vienne) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Patricia MARCOUX-LESTIEUX, Maire.

Date de convocation : 06 février 2024.

Présents : Mme Patricia MARCOUX-LESTIEUX, M. Vincent COURTIOUX, Mme Cécile DEVERRIERE, M. Pierre ROCHETTE, Jean-Claude BARDU, Lionel NIVARD, Patrick FAISANT, Mmes Fabienne LASNIER, Gwenaëlle FROMENTIN, M. Xavier BRACHET, Mme Aurore SAVIGNAT, Elisabeth BARLOT.

Représentée : Mme Séverine LETANG a donné un pouvoir à Mme Patricia MARCOUX LESTIEUX.

Secrétaire de séance : M. Pierre ROCHETTE.

Mme le Maire rappelle :

- La société RP Global a pour projet de développer un parc éolien au sud-ouest de la commune de 4 aérogénérateurs qui viendraient s'intégrer entre les 5 existants à La Croix de La Pile
- La phase d'enquête publique sur ce projet a eu lieu du 8 janvier au 9 février 2024 et que chacun a pu venir déposer ses observations et propositions sur le registre tenu à disposition en mairie.
- Ce projet a obtenu un avis favorable de l'Autorisation Environnementale Nouvelle Aquitaine
- L'autorisation de construire et d'exploiter un parc éolien relève d'une décision préfectorale, la commune étant seulement consultée pour avis.

Un débat s'engage, il en ressort les observations suivantes :

Des élus :

- exposent leurs inquiétudes sur l'aggravation des nuisances sonores suite à l'installation de ce parc « Les boucles du Vincou » à proximité de celui de « La Croix de la Pile »
- déplorent la multiplication d'éoliennes autour de la commune. En effet le projet viendra s'ajouter à 4 autres situés sur les communes limitrophes dont deux sont en phase opérationnelles et visibles de la commune.
- évoquent l'effet d'encercllement et de saturation visuelle que va générer ce parc
- rapportent également que le nord du département est fortement contributeur en éoliennes et que la commune participe particulièrement à la transition écologique (centre d'enfouissement Alvéol, méthaniseur, éolienne, ...)
- dénoncent les conséquences écologiques : dénaturation du paysage et menace sur la biodiversité. Ce parc va nécessiter la création de plusieurs chemins de 7 mètres de large entraînant la destruction de haies et de la faune.
- estiment que la société RP global n'a pas été convaincante dans ses différentes présentations avec des explications souvent pas assez précises.
- s'interrogent sur le plan de raccordement et de son impact sur l'environnement. Le poste source auquel serait raccordé ce parc n'est toujours pas connu ce qui impliquerait un raccordement à plusieurs dizaines de kilomètres, le poste source à proximité étant à saturation.

Mme le Maire rajoute qu'elle a échangé sur cette problématique avec le responsable du projet. Il estime qu'une solution de connexion au réseau sera proposée dès lors que l'autorisation préfectorale sera obtenue. Les délais de raccordement ne constituent pas un frein au vu du nombre de projets en cours par la société RP Global sur le territoire national.

- font le constat d'un mitage de parcs éoliens accentué par les retombées fiscales pour les collectivités.

A l'opposé, des membres de l'assemblée :

- soulignent l'intérêt des retombées fiscales pour les collectivités.
 - précisent que le développeur pourra mettre en place des actions d'accompagnement sur des réalisations de la commune en lien avec l'environnement
 - considèrent que les éoliennes sont des outils de développement durable et estiment que l'on ne peut pas lutter contre le réchauffement climatique, lutter contre les énergies fossiles, répondre aux besoins du quotidien en électricité et en même temps s'opposer au déploiement d'énergies renouvelables.
 - soulignent l'importance des énergies renouvelables malgré un doute sur leur efficacité.
 - font le constat que l'installation de lignes électriques à haute tension, d'émetteurs pour la téléphonie et même de kms de voies ferrées ne soulèvent pas de contestation
- Par ailleurs, l'assemblée estime ne pas avoir les compétences pour donner un avis objectif et pertinent sur ce type de projet. C'est une lourde responsabilité à l'échelle d'une petite commune.
- Un état des besoins en énergie renouvelable devrait être constitué pour mieux répartir les parcs éoliens sur le territoire et dans les zones les plus venteuses

En conclusion :

Ce projet de parc éolien suscite des oppositions au vu de sa proximité des habitations, au vu de son effet de saturation visuelle sur le secteur, au vu des nuisances sonores générées, au vu de la problématique de raccordement non résolue.

Néanmoins, le conseil municipal est conscient des enjeux climatiques et énergétiques auxquels il faut répondre et considère que les éoliennes sont des outils de développement durable.

Les avis des conseillers municipaux sont globalement très partagés et peu affirmés au vu de la complexité de ce dossier. Ils regrettent l'absence de zones de Développement Eolien à l'échelle du département ou plus largement qui auraient permis l'intégration de parcs éoliens plus en harmonie avec le paysage et la population.

Après cette exposé, Mme Le Maire réalise un sondage auprès des élus et leur demande de se positionner sur ce projet d'implantation de 4 éoliennes.

Le conseil municipal délibère et s'accorde à l'unanimité sur l'avis suivant :

« Au regard des débats et des observations exprimées, le conseil municipal est particulièrement partagé sur l'implantation du parc éolien *Les Boucles du Vincou*. Suite au sondage réalisé auprès des élus, un avis favorable se dégage à une très faible majorité »

M. le Secrétaire de séance
Pierre ROCHETTE



Publié le 20 février 2024

A PEYRAT DE BELLAC, le 17 février 2024
Mme Le Maire
Patricia MARCOUX-LESTIEUX

